



Explications sur l'article 900-4 du code civil

Par **marc lp**, le **10/06/2016** à **14:55**

Bonjour,
Pouvez-vous m'expliquer ce que veut dire l'article 900 du code civil et plus particulièrement l'article 900-4?
Cet article peut-il être utilisé dans le cas d'une clause bénéficiaire avec charge?
Merci pour vos réponses.
Marc

Par **Visiteur**, le **10/06/2016** à **16:46**

Bonjour,
AMHA, si vous parlez d'assurance vie, c'est le code des assurances qui prime, il ne s'agit pas d'une libéralité à charge, concernée par l'article 900-4

Par **marc lp**, le **14/06/2016** à **14:47**

Bonjour,
C'est bien une assurance vie.
Il n'y a rien dans le code des assurances qui parle des clauses bénéficiaires avec charge.
Le code civil prend-il le relais? Comment cela fonctionne-t-il?
Tout ne peut pas être prévu dans le code des assurances.
Y a-t-il une imbrication des codes?
Exemple une clause écrite de la façon suivante : "X% à Mme Y pour qu'elle s'occupe de moi

jusqu'à ma mort".

Mme Y a fait croire à l'assuré qu'il vivrait jusqu'à 100 ans alors qu'il est mort à 94 ans, six mois après la signature de cette clause.

Ce X% correspond à 250000 euros.

Peut-on dire que cette clause est un contrat et qu'il y a eu dol sur l'âge de la mort?

Merci.

Marc

Par **chaber**, le **14/06/2016** à **16:14**

bonjour

à titre indicatif consultez le lien ci-dessous

[url=http://]http:// <http://www.modelo.fr/actualite/51a87dcec05c82b028000002/une-femme-de-menage-travaillant-dans-une-maison-de-retraite-peut-etre-beneficiaire-d-une-assurance-vie.htm>[/url]

Y avait-il subordination du bénéficiaire?

Par **marc lp**, le **14/06/2016** à **16:32**

Bonjour,

Le bénéficiaire travaillait avec un contrat CESU chez l'assuré et était donc payé par lui. Je ne sais pas si c'est cela que vous me demandez.

Merci d'avoir répondu.

Marc.

Par **chaber**, le **14/06/2016** à **17:09**

<http://www.legavox.fr/blog/canini-formation/abus-faiblesse-lutter-contre-spoliation-5714.htm#.V2Adcql4LYU>

lisez également le lien ci-dessus.

Il me semble qu'il y ait eu abus de faiblesse